



Bruxelles, le 14 février 2020
(OR. en)

5767/20

COMPET 42
IND 15
MI 36

NOTE

| | |
|---------------|---|
| Origine: | la présidence |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| Objet: | <i>Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" des 27 et 28 février 2020</i> Le pacte vert pour l'Europe - une transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat <i>Présentation par la Commission</i> <i>Débat d'orientation</i> |

Les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "Le pacte vert pour l'Europe - une transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat", élaborée en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 27 février 2020.

Conseil "Compétitivité", 27 février 2020

Le pacte vert pour l'Europe - une transition vers une industrie européenne circulaire et neutre pour le climat

Document d'information de la présidence destiné à un échange de vues

Le pacte vert pour l'Europe, publié par la Commission le 11 décembre 2019, explique comment faire de l'Europe le premier continent neutre sur le plan climatique à l'horizon 2050, en stimulant l'économie, en améliorant la santé et la qualité de la vie de chacun, en prenant soin de la nature et en ne laissant personne de côté.

Le 12 décembre 2019, le Conseil européen a fait sien l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une UE neutre pour le climat, a pris note de la communication sur le pacte vert pour l'Europe et a demandé au Conseil de faire avancer les travaux en accord avec l'objectif à l'horizon 2050 qu'il a ainsi approuvé. Le Conseil européen a souligné que le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) contribuera de manière notable à l'action pour le climat.

En outre, le Conseil européen a souligné que toutes les législations et politiques pertinentes de l'UE doivent être compatibles avec la réalisation de l'objectif de neutralité climatique et y contribuer, tout en respectant des conditions équitables.

Le pacte vert pour l'Europe constitue une feuille de route exposant les politiques et mesures nécessaires pour concrétiser la transformation radicale dont nous avons besoin dans tous les secteurs. Bon nombre d'entre elles seront mises en œuvre au cours de la première année du mandat de la Commission et constitueront une partie importante du programme de travail de la Commission pour 2020.

La Commission a annoncé qu'elle améliorerait la manière dont ses lignes directrices pour une meilleure réglementation et ses outils d'appui traitent les questions liées à la durabilité et à l'innovation. Le but est de faire en sorte que toutes les initiatives liées au pacte vert atteignent leurs objectifs de la manière la plus efficace et la moins bureaucratique possible et que toutes les autres initiatives de l'UE respectent le serment vert de "ne pas nuire".

La présidence croate est prête à faciliter les discussions au sein du Conseil sur toutes les propositions s'inscrivant dans ce contexte.

Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre

L'industrie européenne joue un rôle central dans l'avenir de l'Europe en ce qu'elle constitue une source importante de croissance économique durable et inclusive. Une base industrielle solide est le fondement même de notre compétitivité et de notre prospérité. Sans industrie moderne, il sera impossible de transformer la société et de la tourner vers un avenir durable, neutre pour le climat et numérique.

Ainsi que cela est expliqué dans le pacte vert pour l'Europe, la réalisation d'une économie circulaire et neutre pour le climat nécessite l'engagement plein et entier des acteurs de l'industrie. Il faut 25 ans - une génération - pour transformer un secteur industriel et toutes ses chaînes de valeur. La transformation doit faire passer l'Europe d'une économie linéaire à une économie circulaire, c'est-à-dire d'une économie qui "extrait-transforme-vend-jette" à une économie qui répare, réutilise, refabrique et, lorsque ces solutions ont été épuisées, recycle et réoriente les ressources vers la production. Pour être prêts en 2050, nous devons prendre des décisions et des mesures dans les cinq années à venir.

De nouveaux modèles d'entreprise rendus possibles par la numérisation sont nécessaires de toute urgence pour accélérer la circularité et promouvoir la dématérialisation de notre économie, et rendre ainsi l'Europe moins dépendante des matières premières.

La transition est l'occasion de développer des activités économiques durables et à forte intensité de main d'œuvre. Les marchés mondiaux représentent un potentiel considérable pour les technologies à faibles émissions et pour les produits et les services durables. De même, l'économie circulaire offre des perspectives considérables de développement de nouvelles activités et de création d'emplois. Toutefois, la transformation est trop lente et inégale.

Dans le même temps, aussi longtemps qu'un grand nombre de partenaires internationaux ne partageront pas la même ambition que l'UE, tandis que cette dernière revoit à la hausse son ambition climatique, le risque de fuite de carbone sera présent, soit parce que la production est transférée de l'UE vers d'autres pays moins ambitieux en matière de réduction des émissions, soit parce que les produits de l'UE sont remplacés par des produits importés à plus forte intensité de carbone. Si ce risque se concrétise, il n'y aura aucune réduction dans les émissions mondiales. C'est pourquoi la Commission examine un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières pour certains secteurs particuliers (en vue de présenter une proposition en 2021).

En mars 2020, la Commission adoptera une stratégie industrielle de l'UE. Celle-ci devrait relever le double défi de la transformation verte et numérique et aborder tous les domaines d'action concernés. L'Europe doit tirer parti du potentiel qu'offre la transformation numérique, qui est un facteur essentiel pour atteindre les objectifs du pacte vert. Des chaînes de valeur industrielles circulaires plus fortes sont essentielles pour une industrie européenne verte et durable et permettent à l'UE d'obtenir des avantages concurrentiels en tant que précurseur sur la voie de la neutralité carbone. La gouvernance d'entreprise devrait évoluer, car de nombreuses entreprises se concentrent sur le retour financier à court terme plutôt que sur leur développement à long terme et leur durabilité. Il est essentiel de promouvoir de nouvelles formes de collaboration avec l'industrie ainsi que des investissements dans les chaînes de valeur stratégiques. Le renforcement des chaînes de valeur européennes est important dans un contexte mondial afin de consolider la compétitivité industrielle et l'autonomie stratégique. Les projets d'intérêt européen commun constituent certes l'un des instruments les plus pertinents pour soutenir les chaînes de valeur stratégiques au niveau de l'UE, mais ils ne devraient pas être les seuls.

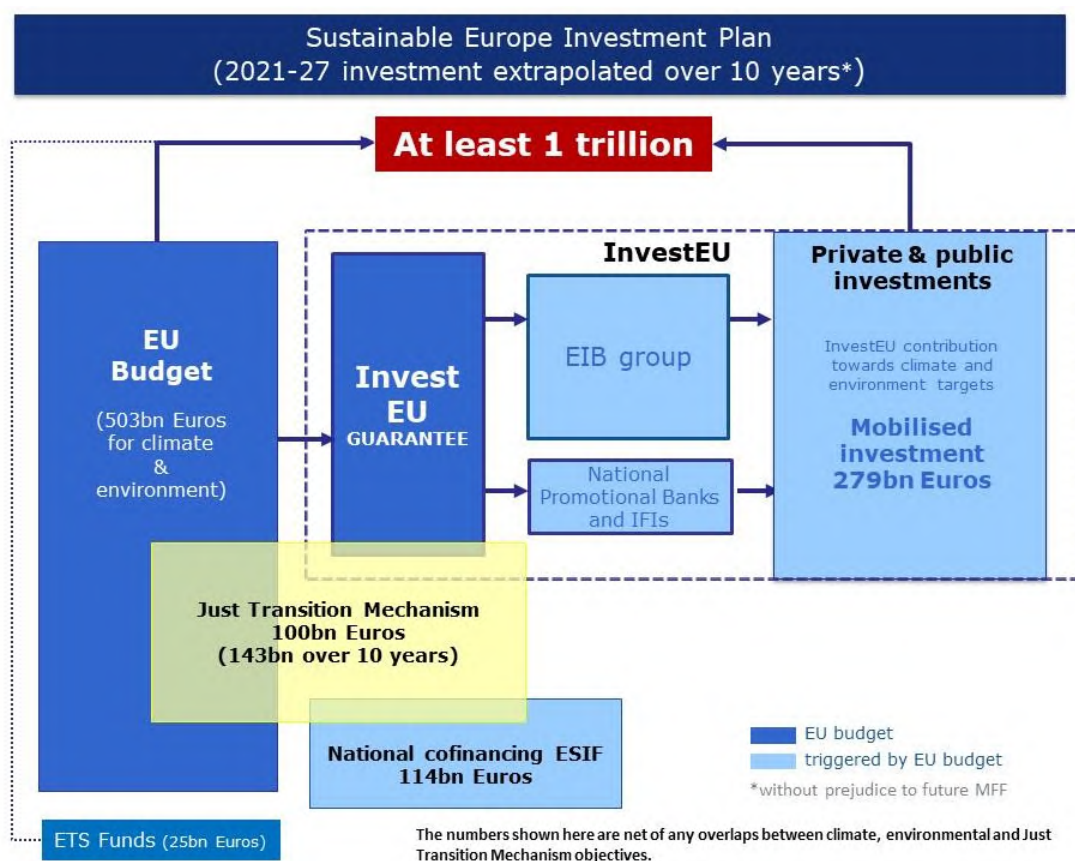
Les secteurs à forte intensité énergétique, tels que la sidérurgie, l'industrie chimique et l'industrie du ciment, sont indispensables à l'économie européenne, car ils approvisionnent plusieurs chaînes de valeur essentielles. La décarbonation et la modernisation de ces secteurs sont essentielles. Les recommandations publiées par le groupe à haut niveau sur les industries à forte intensité énergétique témoignent de l'engagement de l'industrie envers ces objectifs¹. Les actions qu'elles exposent pourraient envoyer les bons signaux du marché pour attirer de nouveaux investissements en Europe et aider les entreprises à mettre en œuvre des solutions rentables pour atteindre la neutralité climatique et tirer parti de nouvelles opportunités commerciales à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Ces recommandations mettent également l'accent sur la nécessité d'assurer une transition juste, et soulignent l'importance de doter les travailleurs de nouvelles compétences et d'aider les collectivités qui dépendent de ces industries à gérer la transition. Garantir l'approvisionnement en ce qui concerne les matières premières durables nécessaires pour les technologies propres et numériques représente également un enjeu stratégique en vue de concrétiser le pacte vert.

¹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_19_6353

Parallèlement à la stratégie industrielle, un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire aidera à moderniser l'économie de l'UE et à tirer parti des possibilités offertes par l'économie circulaire au niveau européen et mondial. Ce nouveau cadre d'action aura pour objectif clé de stimuler le développement de marchés porteurs pour les produits neutres pour le climat issus de l'économie circulaire, dans l'UE et au-delà de ses frontières, ainsi que de réorienter l'économie européenne en vue de maximiser le maintien de la valeur et de minimiser l'utilisation de ressources primaires. Le plan d'action comprendra une politique en matière de "produits durables" qui garantira que les produits sont conçus dans une optique de durabilité et de circularité ainsi que de réduction des incidences environnementales et sociales tout au long de leur cycle de vie, sur la base de données comparables et vérifiables. La priorité sera accordée à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage. Ce plan d'action encouragera l'apparition de nouveaux modèles d'entreprise et fixera des exigences minimales pour empêcher la mise sur le marché de l'UE de produits nocifs pour l'environnement. Il renforcera la responsabilité élargie du producteur.

La transition vers une économie durable et neutre pour le climat nécessitera des investissements substantiels dans toute l'Europe et une action décisive à tous les échelons. Il est estimé que pour réaliser les objectifs actuels en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, il faudra 260 milliards d'euros d'investissements annuels supplémentaires, ce qui représente environ 1,5 % du PIB de 2018. Cet investissement nécessitera la mobilisation des secteurs public et privé. Le 14 janvier, la Commission a présenté le plan d'investissement du pacte vert pour l'Europe pour aider à répondre à ces besoins d'investissement (graphique 1). Au moins 25 % du budget à long terme de l'UE devraient être consacrés à l'action pour le climat, et la Banque européenne d'investissement, la "banque européenne du climat", apportera un soutien supplémentaire. Pour que le secteur privé puisse contribuer au financement de la transition verte, la Commission présentera en 2020 une stratégie renouvelée en matière de finance durable.

Graphique 1. Éléments de financement dans le cadre du plan d'investissement pour une Europe durable



Les technologies numériques s'avèrent d'une importance cruciale pour atteindre les objectifs fixés par le pacte vert en matière de développement durable, et ce dans une grande variété de secteurs. La Commission entend étudier des mesures visant à faire en sorte que les technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle, la 5G, les chaînes de blocs, l'informatique en nuage, le traitement des données à la périphérie ("edge computing") et l'internet des objets, puissent accélérer et optimiser l'impact des politiques en vue de lutter contre le changement climatique, de promouvoir l'économie circulaire et de protéger l'environnement. Ces technologies peuvent accélérer l'intégration de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur les marchés européens de l'énergie et inciter les consommateurs à économiser de l'énergie. La numérisation offre également de nouvelles possibilités de surveillance à distance de la pollution de l'air et de l'eau, ou de surveillance et d'optimisation de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles. Dans le même temps, l'Europe a besoin d'un secteur numérique centré sur le développement durable. À cet égard, la stratégie numérique récemment adoptée prévoit des mesures visant à améliorer les performances du secteur numérique en tant que tel dans les domaines de l'efficacité énergétique et de l'économie circulaire, et ce des réseaux à haut débit jusqu'aux centres de données. En outre, dans le cadre du plan d'action en faveur de l'économie circulaire évoqué plus haut, la Commission prévoit d'accorder une priorité particulière au secteur de l'électronique, dans lequel elle s'attaquera aux fossés pressants en matière de circularité des appareils électroniques.

Dans ce contexte, les ministres chargés de la compétitivité sont invités à débattre des principaux éléments du pacte vert pour l'Europe proposé et à avoir un échange de vues sur les questions suivantes:

1. Comment les politiques de l'UE et les politiques nationales devraient-elles soutenir la contribution de l'industrie à la réalisation de l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050? Des politiques et des mesures spécifiques sont-elles nécessaires pour que les secteurs industriels clés parviennent à atteindre la neutralité climatique et les autres objectifs du pacte vert?
 2. Dans quelle mesure les recommandations publiées par le groupe à haut niveau sur les industries à forte intensité énergétique sont-elles compatibles avec les réponses aux questions 1) et 2)? Quelles actions et mesures faut-il décider au niveau de l'UE pour réduire le risque de fuite de carbone?
 3. Comment la numérisation peut-elle faciliter et accélérer la transition vers une économie circulaire?
-